



Harcèlement travail

Par Lapoupy

Bonjour,

Dans le cas de bruits de couloir, de dénigrement dans le dos d'une personne au travail, cela peut-il être considéré comme du harcèlement ? Ou faut-il pour cela qu'il soit "frontal" (que les paroles malveillantes soient prononcées devant la personne concernée)

Merci

Par kang74

Bonjour

Quelles sont ces paroles ?

Quand vous dites dans le dos c'est au sens littéral ou imagé ?

On a le droit de penser ce qu'on veut d'une personne : on n'a pas pour autant le droit de l'humilier et de l'insulter

Par Lapoupy

Il s'agit d'une collègue qui s'amuse à dénigrer mon travail auprès des autres collègues, qui essaie de les embrigader contre moi. (je serais égoïste dans mon travail, n'aiderais pas les autres) Cela m'a été rapporté par des collègues de confiance, qui ne sont pas d'accord avec ce qu'elle affirme et me défendent.

Je trouve cette femme désagréable depuis mon arrivée (je suis nouvelle dans cet établissement) et je ne comprends pas son comportement à mon égard.

Par kang74

Elle est libre de ne pas apprécier votre travail, à tort ou à raison .

Elle est libre de ne pas vous apprécier tout court .

Vous vous êtes libre de ne pas tenir compte de ces propos rapportés .

Ce n'est pas du harcèlement (c'est juste le mode " cour de maternelles" qu'il faut gérer en adultes)

Par Lapoupy

Étant nouvelle j'ai peur que cela s'intensifie, et j'aimerais savoir à partir de quel stade cela peut-il être considéré comme du harcèlement.